

**FICHE RECAPITULATIVE DES CONDITIONS LEGALES
D'ADOPTION AU CAMEROUN**

I - CAS D'ADOPTION SIMPLE

<p align="center">COUPLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande timbrée au taux en vigueur ; - Bulletin de salaire ou justificatifs d'un revenu stable ; - Agrément légalisé des parents ; - Certificat de domicile ; - Une chemise cartonnée ; - Frais de justice. 	<ul style="list-style-type: none"> - les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/07/84) ; - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi n° 84/4 du 04/07/84) ; - les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 du 04/07/84) + code civil camerounais art. 344; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.
<p>PERSONNES VIVANT SEULES (célibataire, divorcé(e), veuf(ve))</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande timbrée au taux en vigueur ; - Bulletin de salaire ou justificatifs des revenus ; - Agrément légalisé des parents ; - Certificat de domicile ; - Une chemise cartonnée ; - Frais de justice. 	<ul style="list-style-type: none"> - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi n° 84/4 du 04/07/84) ; - les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption ; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.

II - CAS D'ADOPTION PLENIERE POUR LES ETRANGERS

COUPLE	<ul style="list-style-type: none"> - les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/084) ; - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ; - les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 et Code Civil Camerounais) ; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - demande timbrée ; - extrait(s) du casier judiciaire du ou des postulants ; - extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ; - certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ; - bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ; - Copie acte de mariage ; - engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ; - certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ; - Enquête sociale sur les postulants ; - Enquête sociale sur la caution morale ; - agrément du pays de résidence ; - certificat de domicile ; - 02 photos 4X4 des requérants; - 02 photos entières des requérants; - 01 enquête sociale sur les postulants ; - 01 enquête sociale sur la caution morale ; - 02 photos 4X4 de la caution morale.
PERSONNES VIVANT SEULES (célibataires, divorcé(e) veuf(ve))	<ul style="list-style-type: none"> - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles. - les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption . 	<ul style="list-style-type: none"> - demande timbrée ; - extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ; - extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ; - certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ; - bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ; - engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ; - certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ; - agrément du pays de résidence ; - Enquête sociale sur les postulants ; - Enquête sociale sur la caution morale ; - certificat de domicile - 02 photos 4X4 des requérants; - 02 photos entières des requérants; - 01 enquête sociale sur les postulants ; - 01 enquête sociale sur la caution morale ; - 02 photos 4X4 de la caution morale.

III - CAS D'ADOPTION PLENIERE POUR LES NATIONAUX

COUPLE	<ul style="list-style-type: none"> - les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/084) ; - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ; - les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 et Code Civil Camerounais) ; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - demande timbrée ; - extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ; - extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ; - certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ; - bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ; - copie acte de mariage ; - engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ; - certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ; - certificat de domicile ; - 02 photos 4X4 des requérants; - 02 photos entières des requérants; - 01 enquête sociale sur les postulants ; - 01 enquête sociale sur la caution morale ; - 02 photos 4X4 de la caution morale.
PERSONNES VIVANT SEULES (célibataires, divorcé(e) veuf(ve))	<ul style="list-style-type: none"> - les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ; - les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles. - les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption. 	<ul style="list-style-type: none"> - demande timbrée ; - extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ; - extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ; - certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ; - bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ; - engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ; - certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ; - certificat de domicile. - 02 photos 4X4 des requérants; - 02 photos entières des requérants; - 01 enquête sociale sur les postulants ; - 01 enquête sociale sur la caution morale ; - 02 photos 4X4 de la caution morale